

# Interruption volontaire de grossesse médicamenteuse par le médecin libéral

Formation présentielle, accueil 8h30, début 9h et fin à 17h30

## Objectifs

### OBJECTIFS GENERAUX

Pratiquer des interruptions volontaires de grossesse médicamenteuse en ville.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS

#### Première demi-journée.

- Connaître la législation concernant les interruptions volontaires de grossesse médicamenteuse en ville
- Identifier les mécanismes d'action de la méthode et les posologies à utiliser
- Préciser indications et contre-indications à la méthode médicamenteuse

#### Deuxième demi-journée

- Décrire les effets secondaires et complications des interruptions volontaires de grossesse médicamenteuse
- Maîtriser les modalités de suivi d'une interruption volontaire de grossesse médicamenteuse
- Préciser l'organisation pratique d'une collaboration ville-hôpital

### Public Visé

Médecin généralistes et gynécologues

### Pré Requis

Médecin en exercice

## Méthodes et moyens pédagogiques

Formation cognitive : Ateliers et plénières 7 heures

## Qualification Intervenant(e)s

GYNECOLOGUE OU MEDECIN GENERALISTE AYANT UNE COMPETENCE PARTICULIERE

## Parcours pédagogique

L'interruption médicamenteuse de grossesse est possible depuis la fin des années 80 grâce à l'apparition des anti progestérones en association avec les prostaglandines. Le pourcentage d'IVG médicamenteuse ne cesse d'augmenter, en effet en 2021, 74 % des 223300 IVG ont été réalisées par la méthode médicamenteuse.

31 % des IVG ont été pratiquées en cabinet libéral, dans les centres de santé ou les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF). Les médecins libéraux, généralistes et gynécologues médicaux, doivent s'approprier cette procédure qui permet d'offrir aux femmes un service de proximité et toute confidentialité et sécurité améliorant ainsi l'accès à l'IVG pour une part plus importante de la population tout en laissant aux femmes le choix de la méthode.

Dans cette formation nous aborderons la législation relative à l'IVG et les modalités réglementaires de l'IVG médicamenteuse, l'accueil, les indications et contre-indications, les modalités de prise médicamenteuse, le suivi et les complications éventuelles en s'appuyant notamment sur la recommandation HAS de bonne pratique de l'interruption volontaire de grossesse par méthode médicamenteuse publiée en mars 2021

Voir les dates de sessions en bas de page du site

## Méthodes et modalités d'évaluation

Test des connaissances acquises et délivrance d'une attestation de fin de formation

PRE ET POST TEST

## Modalités d'Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap

### Durée

**7.00** Heures  
**1** Jour

### Effectif

30

### Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **665.00**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

indemnisation  
Inter

**315.00 €**

Exonérés de TVA en vertu du a du 4° du 4 de l'article 261 du CGI



Contactez-nous !

MAFORM Secretariat  
Secretariat

Tél. : 0134164690

Mail : [secretariat@maform.fr](mailto:secretariat@maform.fr)

Code DPC  
**10402325037**



M.A.FORM (Médical Association formation) - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11950368695

Version : IVGPR23-20230116

M.A.FORM Association loi 1901 de FMC, 12 A, rue des PEPINIERES 95680 MONTLIGNON - Tel 01 34 16 46 90 - [secretariat@maform.fr](mailto:secretariat@maform.fr) - site: [www.maform.fr](http://www.maform.fr)  
Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE d'IDF sous le n° 11950368695. Cet enregistrement ne vaut pas agrément